PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

PAC

Assistance au contrôle PAC

Les Objectifs

- Mieux comprendre les exigences réglementaires et trouver des solutions pour être en conformité.
- Etre serein en cas de contrôle.
- Limiter les pénalités financières.

TYPE DE PRESTATION

Conseil individuel ponctuel.

PUBLIC

Agriculteurs ayant déposé un dossier de demande d'aides PAC.

CONTENU

- Courrier individualisé après la déclaration PAC précisant les engagements à respecter lors d'un contrôle PAC.
- Numéro d'appel plate-forme assistance contrôle : 05 61 10 43 75.
- Visite avant contrôle sur demande de l'agriculteur : vérification de la conformité des documents à présenter et vérification des grilles conditionnalités des domaines suivants:
  - Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales.
  - Environnement
  - Santé – productions végétales et animales.
  - Protection animale.
- Proposition de solutions pour être en conformité.
- Présence lors du contrôle à la demande de l'agriculteur.
- Modification du dossier PAC après contrôle si nécessaire pour la campagne suivante.

BÉNÉFICES

- Etre serein face au contrôle.
- Limiter les pénalités financières.

DOCUMENTS REMIS

- Livrets de la conditionnalité.
- Auto diagnostic conditionnalité (volet végétal et animal).

PÉRIODE DE RÉALISATION

De juin à août.

Infos pratiques

Réalisé par :
Conseiller de proximité

Votre interlocutrice :
Céline GAUTHIER: 05 61 10 42 87
Numéro plate-forme assistance : 05 61 10 43 75
celine.gauthier@hautegaronne.chambre-agriculture.fr

Tarifs :
99 € HT pendant la PAC
500 € HT hors PAC
Réf CDA31 : EC12A

Conditions générales de vente :
Consultables sur le site internet
www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE